

Titre de la formation : Manuel Expert de Conformité et Stratégie IAS (Niveau DDA - 15 Heures)

Module Introductif : Le nouveau cadre réglementaire et la Réforme du Courtage 2022

- **Chapitre 1 : Les évolutions règlementaires :**

Analyse de la réforme du courtage de 2022, le principe de la co-régulation et la transformation structurelle des processus internes des cabinets.

- **Chapitre 2 : L'adhésion à une association professionnelle :**

L'obligation d'adhérer à une association agréée par l'ACPR, les mutualisations de services, le partenariat stratégique et les risques liés à la radiation ORIAS.

- **Chapitre 3 : Le démarchage téléphonique :**

Les contraintes issues de la loi de 2020 et du décret de 2022 (accord exprès, respect du délai de réflexion de 24h, limitation des horaires et enregistrement).

- **Chapitre 4 : Les textes de loi :**

La hiérarchie normative (Directive DDA, Code des assurances, Code de la consommation, etc.), la jurisprudence de la Cour de Cassation sur le devoir de conseil, et la veille réglementaire.

Unité 1 : Le secteur de l'assurance

- **Chapitre 1 : Modèle économique :**

Le principe de mutualisation, la directive Solvabilité II, la transparence de la rémunération et la prévention des conflits d'intérêts.

- **Chapitre 2 : Les assurances :**

La classification légale (IBIP, produits non-vie), la segmentation imposée par la DDA et l'adéquation indispensable avec les habilitations des vendeurs (Capacité IAS 1, 2 ou 3).

- **Chapitre 3 : Les risques couverts :**

La notion d'aléa, la distinction entre les conditions de garantie et les exclusions, qui se doivent d'être "formelles et limitées".

- **Chapitre 4 : Le contrat d'assurance :**

Obligations précontractuelles (remise du DIPA/IPID), la sécurisation de la souscription par la signature électronique et la constitution d'un dossier de preuve numérique.

- **Chapitre 5 : Les métiers spécifiques :**

Classification des acteurs (Courtiers, Agents Généraux, Mandataires d'assurance), gestion des délégations et responsabilité civile découlant des fautes des mandataires (MIA).

Unité 2 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs

- **Chapitre 1 : Généralités :**

Le cadre juridique de l'assurance emprunteur, l'approche patrimoniale, et l'analyse du besoin pour optimiser l'ingénierie de la quotité.

- **Chapitre 2 : Obligation de l'assurance de prêt :**

La liberté contractuelle face aux exigences bancaires, et les alternatives comme le nantissement.

- **Chapitre 3 : L'historique avant les réformes :**

L'oligopole des bancassureurs et la logique de mutualisation aveugle des contrats de groupe.

- **Chapitre 4 : Les réformes successives :**

L'évolution de la délégation et résiliation avec la Loi Lagarde (2010), Loi Hamon (2014) et Amendement Bourquin (2018).

- **Chapitre 5 : La Loi Lemoine (2022) :**

Révolution du marché via la résiliation infra-annuelle sans frais, la suppression du questionnaire médical sous plafonds (200 000€ et échéance avant 60 ans) et le droit à l'oubli réduit à 5 ans.

- **Chapitre 6 : Équivalence des garanties et Convention AERAS :**

L'utilisation de la grille CCSF et de la Fiche Standardisée d'Information (FSI) pour éviter les refus abusifs, et l'accompagnement des profils présentant un risque aggravé de santé.

- **Chapitre 7 : Tarification et taux :**

Transparence financière par le calcul du TAEG et du TAEA, et optimisation du coût total du crédit.

Unité 3 : Conformité Opérationnelle, Procédures et Sanctions

- **Module Réclamations :**

Intégration de la Recommandation ACPR 2022-R-01, respect des délais impératifs (accusé de réception en 10 jours et réponse sous 2 mois), tenue du registre et accès au Médiateur.

- **Module LCB-FT (Lutte Contre le Blanchiment) :**

Cartographie des risques (KYC, origine des fonds, PPE), identification des bénéficiaires effectifs, et obligation de déclaration de soupçon auprès de TRACFIN.

- **Module Protection des Données (RGPD) :**

Respect du règlement européen, sécurisation des SI face aux cyber-risques, sanctions CNIL et gestion du recueil des consentements.

- **Module Formation Continue :**

Obligations légales de 15h annuelles pour les niveaux 1 et 2, importance de la traçabilité des attestations et sanctions disciplinaires en cas de non-respect.

- **Module Contrôles et Sanctions :**

Rôle, mandat et typologie des contrôles de l'ACPR et de la DGCCRF ; exposition aux sanctions disciplinaires, administratives, civiles (RC Pro) et pénales.

Conclusion et Évaluation

- **Synthèse globale :**

La nécessité de combiner automatisation digitale des processus et excellence du conseil humain pour assurer la conformité en 2026.

- **Validation des acquis (Quiz) :**

Test final d'évaluation des compétences acquises, nécessitant un score de 80 % pour obtenir la certification DDA-IAS de 15 heures.